

Date d'affichage : 08/10/2025

COMMISSION JURIDIQUE REUNION DU 07/10/2025

Membres présents : MM C. FOURNIER, P. LEMAITRE, F. PLAYE et J. VARLET.

Membre excusé : D. HARY.

M PLAYE Freddy est nommé secrétaire.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Retraits avant le début des compétitions :

SD6 : O SAINT MARTIN C. Amende 44€.

Féminines à 8 : COULOGNE. Amende 30€.

U 19 D 2 PAYS DE LA LYS : Amende 30€

U 16 D 2 LICQUES ES : Amende 30€

U 14 D 1 CALAIS ENTENTE : Amende 30€

U 13 NORD D 3 E NORDAUSQUES FC : Amende 24€

U 13 SUD D 4 F LE TOUQUET AC 2 : Amende 24€

U 13 OUEST D 4 F BOULOGNE CONTI 2 : Amende 24€

U 11 EST D 3 B RACQUINGHEM JS : Amende 24€

U 11 EST D 3 F HEURINGHEM JS : Amende 24€

Changement de niveau après parution des groupes

U 15 D 2 en U 15 D 3 GROUP.ROQUETOIRE ECQUES : Amende 50€

U 17 D 2 en U 17 D 3 ALQUINES US : Amende 50€

U 17 D 1 en U 17 D 2 ST MARTIN BG : Amende 50€

Courrier de LE TOUQUET AC déclarant le forfait général de son équipe U 19 D 2 A. Amende 50€

Courrier de AUBIN SC déclarant le forfait général de son équipe U 11 SUD D 3 D. Amende 25€.

Courrier de WIMILLE CO déclarant le forfait général de son équipe U 11 OUEST D 3 G. Amende 25€.

Courrier de EPERLECQUES CA déclarant le forfait général de son équipe U 19 D 1 A . Amende 50€.

Festival Pitch U 13 du 27/09/25 à RANG DU FLIERS : Dossier transmis à la commission de discipline.

Journées des 06-07/09/25 :

SD3C-53776103 ETAPLES HAUTE VILLE B – ETAPLES AS C. 1^{er} forfait de ETAPLES AS C. Homologué : ETAPLES HAUTE VILLE B 3 – ETAPLES AS C 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 15€ à ETAPLES AS.

SD4D-53777211 CAMPAGNE L/HESDIN AS B – MERLIMONT FC B. 1^{er} forfait de MERLIMONT FC B. Homologué : CAMPAGNE L/HESDIN AS B 3 – MERLIMONT FC B 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 15€ à MERLIMONT FC. Match retour le 31/05/2026 à CAMPAGNE L/HESDIN.

SD5A-53787063 FORT VERT FJEP C – CALAIS SO B. Participation à la rencontre d'un joueur de CALAIS SO B suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 13/10/2025. Homologué : FORT VERT FJEP C 3- CALAIS SO B 0 par pénalité. Amende 100€ à CALAIS SO.

SD5F-53916450 ST LEONARD ES C – BOULOGNE S/MER ESL C. Participation à la rencontre d'un joueur de BOULOGNE S/MER ESL C suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 13/10/2025. Homologué : ST LEONARD ES C 3- BOULOGNE S/MER ESL C 0 par pénalité. Amende 100€ à BOULOGNE S/MER ESL.

SD6A-53787889 CALAIS BEAU MARAIS F E – STE MARIE KERQUE US A. 1^{er} forfait de CALAIS BEAU MARAIS F E. Homologué : CALAIS BEAU MARAIS F E 0 – STE MARIE KERQUE US A 3 par forfait. Amende 25€ à CALAIS BEAU MARAIS F.

SD6C-53788202 BOISJEAN AS A – RANG DU FLIERS AS B. Réclamation par mail de l'équipe de RANG DU FLIERS AS B. Confirmée, appuyée, irrecevable. Une réserve aurait dû être déposée avant match. Homologué : BOISJEAN AS A 3 – RANG DU FLIERS AS B 0. Amende 20€ à BOISJEAN AS pour absence de délégué sur la FMI. Droit non remboursé à RANG DU FLIERS.

SD6D-53788291 VERCHOCQ US C – RACQUINGHEM JS B. inscription sur la FMI d'un licencié de RACQUINGHEM JS B suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 13/10/2025. Homologué : VERCHOCQ US C 3- RACQUINGHEM JS B 0 par pénalité. Amende 100€ à RACQUINGHEM JS.

SD7B-53788961 MARAIS DE GUINES US C – ARDRES RC B. Non-utilisation de la FMI par le club de MARAIS DE GUINES US C. Homologué : MARAIS DE GUINES US C 0 – ARDRES RC B 3 par pénalité. Amende de 80€ à MARAIS DE GUINES US.

SD7E-53789494 LONGUENESSE MALA FC B – ST OMER ESSOR D. 1^{er} forfait de ST OMER ESSOR D. Homologué : LONGUENESSE MALA FC B 3 – ST OMER ESSOR D 0 par forfait. Amende 22€ à ST OMER ESSOR. Match retour le 31/05/2026 à LONGUENESSE MALA FC.

SD7G-53789807 BOURTHES US D – HUBY ST LEU US B. 1^{er} forfait de HUBY ST LEU US B. Homologué : BOURTHES US D 3 - HUBY ST LEU US B 0 par forfait. Amende 22€ à HUBY ST LEU US. Match retour le 31/05/2026 à BOURTHES US.

U 19 D 1 A 54129885 CAL.BEAU MARAIS – ARQUES ES. Match arrêté à la 69ème minute pour insuffisance de joueur à ARQUES ES. Homologué : CAL.BEAU MARAIS 3 - ARQUES ES 0 par pénalité. Amende 50 euros à ARQUES ES.

U 19 D 1 B 54130111 CAMIERS AL – LA CAPELLE FC. 1er forfait de LA CAPELLE FC. Homologué : CAMIERS AL 3 - LA CAPELLE FC 0 par forfait. Amende minorée 10 euros à LA CAPELLE FC. Match retour le 06/06/26 à CAMIERS AL.

U 19 D 2 A 54130296 GR. CANCHE AUTHIE – LE TOUQUET AC. 1er forfait de LE TOUQUET AC. Homologué : GR. CANCHE AUTHIE 3 - LE TOUQUET AC 0 par forfait. Amende 15 euros à LE TOUQUET AC.

U 16 D 1 A 54132236 COQUELLES SC– FRETHUN FC. Inscription sur la feuille de match d'un joueur de COQUELLES SC suspendu. De ce fait ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 13/10/2025. Homologué : COQUELLES SC 0 - FRETHUN FC 4 par pénalité. Amende 100 euros à COQUELLES SC.

U 15 D 3 A 54132898 RANG DU FLIERS – NEUFCHATEL E. Match arrêté à la 5ème minute par monsieur l'arbitre suite à la grave blessure du joueur N°3 de l'équipe de RANG DU FLIERS, nécessitant l'intervention des pompiers, le score étant de 0-1 pour NEUFCHATEL E. Après étude des pièces au dossier, la commission décide de donner match à jouer. Dossier transmis à la commission gestion des compétitions pour date à fixer.

Journées des 20- 21/09/25 :

SD3C-53776109 ETAPLES AS C – EQUIHEN PLAGE US B. 2ème forfait de ETAPLES AS C. Homologué : ETAPLES AS C 0 – EQUIHEN PLAGE US B 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) 38€ à ETAPLES AS.

SD4D-53777214 MERLIMONT FC B – VERTON FC B. 2ème forfait de MERLIMONT FC B. Homologué : MERLIMONT FC B 0 – VERTON FC B 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) 38€ à MERLIMONT FC.

SD6D-53788297 RACQUINGHEM JS B – PAYS DE LA LYS D. Participation à la rencontre d'un joueur de RACQUINGHEM JS B suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 13/10/2025. Homologué : RACQUINGHEM JS B 0– PAYS DE LA LYS D 3 par pénalité. Amende 100€ à RACQUINGHEM JS.

SD7H-53790309 COYECQUES US B – ROQUETOIRE ES D. 1^{er} forfait de COYECQUES US B. Homologué : COYECQUES US B 0 – ROQUETOIRE ES D 3 par forfait. Amende 25€ à COYECQUES US.

SENIORSà8A-53790404 HESDIN L'ABBE US C – SAMER RC C. Rencontre arrêtée par Mr l'arbitre à la 45^{ème} mn pour abandon de terrain par l'équipe de SAMER RC C. Homologué : HESDIN L'ABBE US C 8 – SAMER RC C 0 par pénalité. Amende 220€ à SAMER RC.

SENIORSà8A-53790405 COLEMBERT AS C – THEROUANNE US C. 1^{er} forfait de THEROUANNE US C. Homologué : COLEMBERT AS C 3 – THEROUANNE US C 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 12€ à THEROUANNE US. Match retour le 15/03/2026 à COLEMBERT.

SENIORSà8A-53949381 VIEIL MOUTIER ASL C – ARDRES RC C. 1^{er} forfait de ARDRES RC C. Homologué : VIEIL MOUTIER ASL C 3 – ARDRES RC C 0 par forfait. Amende 22€ à ARDRES RC. Match retour le 15/03/2026 à VIEIL MOUTIER ASL.

U 13 SUD D 3 C 54068760 ATTIN US 2 – VERTON FC 2. 1^{er} forfait de VERTON FC 2. Homologué : ATTIN US B 3 - VERTON FC B 0 par forfait. Amende 12 euros à VERTON FC.

U 13 SUD D 3 E 54068839 MERLIMONT FC - RANG DU FLIERS. 1^{er} forfait de MERLIMONT FC. Homologué : MERLIMONT FC 0 - RANG DU FLIERS 3 par forfait. Amende minorée 6 euros à MERLIMONT FC.

U 13 SUD D 4 F 54068865 AUBIN SC – RANG DU FLIERS 2. 1^{er} forfait de AUBIN SC. Homologué : AUBIN SC 0 - RANG DU FLIERS B 3 par forfait. Amende 12 euros à AUBIN SC.

U 11 NORD D 3 E 54063543 GR. OPALE FOOT – GR.DES CARRIERES. 1^{er} forfait de GR. OPALE FOOT. Homologué : GR. OPALE FOOT 0 - GR.DES CARRIERES 3 par forfait. Amende 12 euros à GR. OPALE FOOT.

U 11 EST D 3 D 54066606 SURQUES ESCOEUILLES – WATTEN CS. 1^{er} forfait de WATTEN CS. Homologué : SURQUES ESCOEUILLES 3 - WATTEN CS 0 par forfait. Amende 12 euros à WATTEN CS.

U 11 OUEST D 3 G 54069789 LA CAPELLE FC – WIMILLE CO. 1^{er} forfait de WIMILLE CO. Homologué : LA CAPELLE FC 3 - WIMILLE CO 0 par forfait. Amende 12 euros à WIMILLE CO

U 11 SUD D 3 D 54134596 AUBIN SC – BEZINGHEM AS B. 1^{er} forfait de AUBIN SC. Homologué : AUBIN SC 0 - BEZINGHEM AS B 3 par forfait. Amende 12 euros à AUBIN SC.

U 11 SUD D 3 E 54068904 CREQUY FRESSIN – MERLIMONT FC. 1^{er} forfait de MERLIMONT FC. Homologué : CREQUY FRESSIN 3 - MERLIMONT FC 0 par forfait. Amende 12 euros à MERLIMONT FC.

Journée du 27/09/2025

U 19 D 2 A 54130306 ST LEONARD ES – LE TOUQUET AC. 2^{ème} forfait de LE TOUQUET AC. Homologué : ST LEONARD ES 3 - LE TOUQUET AC 0 par forfait. Match retour le 21/03/26 à ST LEONARD ES. Amende 25 euros à LE TOUQUET AC.

U 17 D 3 B 54132158 PT DE BRIQUES/CONDETTE – CONCHIL/VERTON. 1^{er} forfait de CONCHIL/VERTON. Homologué : PT DE BRIQUES/CONDETTE 3 - CONCHIL/VERTON 0 par forfait. Match retour le 21/03/26 à PT DE BRIQUES/CONDETTE. Amende 15 euros à CONCHIL/VERTON.

U 17 D 3 B 54132159 GR. CANCHE AUTHIE – COYECQUES/FRUGES. Inscription sur la feuille de match d'un arbitre assistant de GROUP. CANCHE AUTHIE non licencié. Homologué : GR. CANCHE AUTHIE 0 - COYECQUES/FRUGES 3 par pénalité. Amende 450 euros à GR. CANCHE AUTHIE.

U 16 D 2 A 54132336 PAYS ST OMER US B – RACQUINGHEM JS. 1^{er} forfait de PAYS DE ST OMER US B et de RACQUINGHEM JS. Homologué : PAYS DE ST OMER US B 0 - RACQUINGHEM JS 0 par forfait aux deux équipes. Amende 15 euros aux deux équipes.

U 15 D 3 F 54133425 BLENDÉCQUES LP – GR. LYSAAFOOT 2. 1^{er} forfait de GR. LYSAAFOOT 2. Homologué : BLENDÉCQUES LP 3 - GR. LYSAAFOOT B 0 par forfait. Match retour le 21/03/26 à BLENDÉCQUES LP. Amende minorée 10 euros à GR. LYSAAFOOT.

U 11 OUEST D 2 B 54069046 ST LEONARD ES – BOULOGNE USCO 3. 1^{er} forfait de ST LEONARD ES et de BOULOGNE

USCO 3. Homologué : ST LEONARD ES 0 - BOULOGNE USCO C 0 par forfait aux deux équipes. Amende 12 euros aux deux équipes.

U 11 OUEST D 3 G 54069790 SAMER RC 2 - WIMILLE CO. 2ème forfait de WIMILLE CO. Homologué : SAMER RC B 3 - WIMILLE CO 0 par forfait. Amende 18 euros à WIMILLE CO.

U 11 OUEST D 3 G 54069791 ST MARTIN BG 2 – GR. CUCQ ST JOSSE 3. 1er forfait de GR. CUCQ ST JOSSE 3. Homologué : ST MARTIN BG B 3 - GR. CUCQ ST JOSSE C 0 par forfait. Amende 12 euros à GR. CUCQ ST JOSSE.

U 11 SUD D 3 E 54068908 MERLIMONT FC – ETAPLES HV. 2ème forfait de MERLIMONT FC. Homologué : MERLIMONT FC 0 - ETAPLES HV 3 par forfait. Amende minorée 9 euros à MERLIMONT FC.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 21/10/2025 à 10h00

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PLAYE